

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction des affaires maritimes

**Arrêté du 7 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 6 novembre 2008 relatif à la désignation
des membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime**

NOR : DEVT1000910A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le livre III du code de l'éducation, et notamment l'article R. 342-6 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2008 relatif à la désignation des membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime ;

Vu la proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime du 20 novembre 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article premier de l'arrêté du 6 novembre 2008 est modifié comme suit :

I. – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES
NATIONALES D'ARMATEURS ET DE MARINS

A. – ARMATEURS

a) Commerce

Titulaire

M. Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN remplace M. Jacques SAUBAN.

c) Conchyliculture

Titulaire

M. Bruno GUILLAUMIE remplace M. Éric MARISSAL.

B. – PERSONNEL NAVIGANT

a) Pêche

Titulaire

M. Jean-Paul GUYADER remplace M. Yves L'HELGOUALC'H.

b) Commerce

Titulaires

M. Jean-Simon HEUZE remplace M. Pierre SCAMARONI ;

M. Pierre-Yves ABOMNES remplace M. Didier CAPPELLE.

Suppléants

M. Philippe PARISSAUX remplace M. Alain FOURNIER ;
M. Stéphane HUMETZ remplace M. Serge ROBERT.

III. – EN TANT QUE DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES MARITIMES

M. Luc PERCELAY remplace M. Roger QUITTIC.

IV. – EN TANT QUE REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS
ET DES ÉLÈVES

a) Enseignants

M. Franck CHARVET remplace M. Bruno BILLY ;
M. Éric ETIENNE remplace M. Bertrand DE LA BOURDONNAYE.

b) Elèves

M. Tugdual CLOUET remplace Melle Julia CRAND ;
M. Corentin HEMMER remplace M. Cyril BAREYT.

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 7 décembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
D. CAZE